



### Question orale de M. Cools : Création d'une coordination anti-bruit

**M. Cools** rappelle que le bruit est la principale source de pollution dont se plaignent les citoyens. Les sources de bruit sont multiples : chantiers, véhicules, aiguillages des trams, trains, machines de jardinage, événements, etc. Par conséquent, les actions menées en vue de réduire le bruit doivent être menées de façon transversale.

De même qu'il y a une coordination eau qui fonctionne bien et qui permet une coordination et une planification des actions à entreprendre par les différents services actifs dans la gestion de l'eau, une coordination anti-bruit ne devrait-elle pas être envisagée ?

Celle-ci devrait intégrer les services communaux concernés (Environnement, Urbanisme, Sports, Economie) ainsi que la police locale et Bruxelles-Environnement. Cette coordination devrait être chargée de la définition et de la préparation des actions anti-bruit à mener, notamment les actions de sensibilisation dans les écoles.

La Région a adopté le 28 février 2019 un plan de prévention et de lutte contre le bruit et les vibrations, « Quiet Brussels », qui énonce toute une série de propositions intéressantes, que ce soit sur les zones de confort sonore à créer, protéger et améliorer (dont certaines sont situées sur le territoire ucclais), sur l'inventaire des points noirs des réseaux routiers et ferroviaires ou sur la prolongation de l'échéancier prévu pour la période 2019-2023.

Le Collège est-il favorable à une telle coordination anti-bruit ? Comment se déroule la concertation entre le Collège, les administrations communales concernées et Bruxelles-Environnement pour tout ce qui a trait au suivi du plan régional de prévention et de lutte contre le bruit ?

**Mme l'Échevine De Brouwer** reconnaît que la pollution sonore constitue une importante source de nuisances en région bruxelloise, et donc aussi à Uccle, même si Uccle n'est pas la commune la plus à plaindre en ce domaine si l'on se réfère aux cartes de Bruxelles-Environnement.

Elle remarque que ses services reçoivent des mails relatifs aux souffleuses de feuilles toujours à la même période de l'année. Toutefois, l'administration se dote de plus en plus d'engins silencieux, même s'il n'est pas encore possible à l'heure actuelle de passer au 100 % électrique.

Mme l'Échevine De Brouwer partage le point de vue de M. Cools selon lequel des efforts doivent être accomplis pour améliorer la coordination et la transversalité.

Néanmoins, elle n'est pas convaincue qu'une coordination anti-bruit calquée sur le modèle de la coordination eau soit le meilleur outil, car les manières de réglementer ces deux thématiques sont loin d'être similaires.

En région bruxelloise, la problématique du bruit est encadrée par des législations très claires, appliquées par des agents assermentés formés par Bruxelles-Environnement et dotés du matériel adéquat.

Il y a bien un dialogue entre la commune et Bruxelles-Environnement : lors de la séance du mois dernier, le Conseil a approuvé un accord volontaire de coopération prévoyant au moins deux assemblées plénières par an pour échanger les connaissances et le savoir-faire avec l'administration régionale.

Les services de police ont été sensibilisés à cette problématique et la formation qu'ils ont reçue s'est traduite par une vigilance accrue sur le terrain.

Uccle est plutôt épargnée par les nuisances sonores générées par le trafic aérien.

Pour ce qui concerne le trafic routier, il convient de signaler le dispositif « Ville 30 » et l'augmentation du nombre des zones 20. De plus, le plan communal de mobilité approuvé par le Conseil intègre la réflexion menée sur les revêtements routiers.

**M. Cools** insiste sur la nécessité d'une action transversale, peu importe le terme utilisé pour définir son cadre (coordination, table-ronde, etc.), et cette transversalité doit d'abord être mise en œuvre entre les services communaux.

M. Cools insiste également sur la nécessité de procéder à une évaluation du plan régional sur le bruit, de manière à déterminer si ce plan a débouché sur des résultats concrets.